

La Petite Cour Verte

Conditions générales de ventes

Validation de réservation

Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte déductible de la facture à l'arrivée du client. L'acompte devra être versé au plus tard sous 10 jours à dater de la demande de réservation. L'acompte demandé est de 30% du prix total du séjour avec un montant minimum d'une nuitée par chambre. La réservation ne sera ferme qu'après encaissement de l'acompte. Ce dernier devant être versé à la convenance du client soit par :

- carte bancaire sur site sécurisé. Pour les réservations en ligne, l'acompte sera obligatoirement prélevé par carte bancaire,
- par chèque à l'ordre de SARL TRG pour les banques domiciliées en France,
- virement bancaire

Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour sera à régler au départ du client ainsi que les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat. Le règlement du séjour pourra être réglé par les moyens de paiement énumérés ci-dessus ainsi que par Chèques vacances ANCV et chèques cadeaux commerciaux auxquels le propriétaire est adhérent.

Taxe de séjour

Une taxe de séjour est à verser pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 La taxe de séjour de 0,70€/adulte, perçue par le propriétaire, est reversée à la Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie.

Heure d'arrivée

Les clients peuvent arriver entre 17 h et 19 h. Après 19 h, il leur est demandé de prévenir de leur heure d'arrivée.

Heure de départ

Les clients devront libérer les chambres à 11h00 au plus tard.

Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou par courrier **thomas@lapetitecourverte.com**

1. Si le client annule son séjour avant les 14 premiers jours de son arrivée, l'acompte versé lui sera remboursé,

2. Si le client annule son séjour pendant les 14 jours précédant son arrivée, l'acompte versé ne lui sera pas remboursé sauf cas d'annulation pour force majeure, laissée à l'appréciation du propriétaire,

3. Si le client ne se manifeste pas avant 20h00 le jour prévu de début du séjour, le présent contrat peut devenir nul de plein droit et la Direction peut disposer de ses chambres. L'acompte reste acquis et la Direction se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

4. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement dû.

Annulation par le propriétaire

Le propriétaire peut, s'il en est dans l'obligation et seulement en cas de force majeure, être amené à procéder à l'annulation de la réservation. Dans ce cas, le propriétaire remboursera intégralement le client du montant de l'acompte versé excepté si une entente est possible pour déplacer le séjour à une autre date, fixée d'un commun accord.

Changement de chambres

En cas de nécessité, sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité et de mêmes prestations.

Capacité des chambres

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. En cas de départ du client, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, de respect des lieux et des autres clients, les animaux de compagnie ne sont malheureusement pas acceptés à La Petite Cour Verte.

Art de vivre, utilisation des lieux

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les clients pour garantir la quiétude et le confort du lieu.

En outre, il est demandé de ne pas fumer dans les chambres ni sur les terrasses des chambres. Des endroits spécifiques « fumeurs » leur seront indiqués.

Le client s'engage à respecter, et à faire respecter les personnes occupant l'hébergement dans les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage également à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de l'Établissement ainsi qu'à la piscine sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Le hammam et le sauna sont interdits aux enfants et sont sous l'unique responsabilité des clients.

En cas d'objet perdu ou volé, le propriétaire décline toute responsabilité.

Instances compétentes en cas de litige :

Tribunaux d'Aubenas

Le Propriétaire
Thomas Gresset